

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
 Nom du produit : Lave glace -20 méthanol
 Code du produit : LG-20 PRO
 Groupe de produits : Lave Glace

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Utilisation de la substance/mélange : Lave Glace

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DIFRAMA
 Parc d'activités de la Galance
 62430 Sallaumines
 T + 33 (0)3 21 28 35 00 - F + 33 (0)3 21 28 02 51
diframa@nordnet.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|---|--|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex | +33 3 83 22 50 50 | |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225
 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302
 Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 H312
 Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4 H332
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1 H370
 Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : méthanol
 Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection.
 P307+P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------|---|------|--|
| méthanol | (N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6;200-659 (N° Index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44 | > 24 | Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370 |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|----------|---|--|
| méthanol | (N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6;200-659 (N° Index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44 | (3 ≤ C < 10) STOT SE 2, H371 (C ≥ 10) STOT SE 1, H370 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets | : Risque résumé d'effets graves pour les organes. |
| Symptômes/effets après inhalation | : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané. |
| Symptômes/effets après ingestion | : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Danger d'incendie | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Danger d'explosion | : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
|---|--|

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes de sécurité. Porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les Vapeurs.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. ou. Absorbant. Non combustible. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Stocker à l'écart des autres matières. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les Vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage : > -20 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| méthanol (67-56-1) | | |
|--------------------|--------------------------|------------------------|
| France | Nom local | Alcool méthylique |
| France | VME (mg/m ³) | 260 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 200 ppm |
| France | VLE(mg/m ³) | 1300 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 1000 ppm |

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs.

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. (EN 374) Nitrile

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Limpide. |
| Couleur | : Bleu(e). |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 6 - 8 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : -20 °C |
| Point d'ébullition | : 88 °C |
| Point d'éclair | : 22 (21 - 55) °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : 128 hPa |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 0,96 |
| Solubilité | : Complète. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : 5,5 - 44 vol % |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané.
Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ATE CLP (voie orale) | 500,000 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (voie cutanée) | 1100,000 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (poussières, brouillard) | 1,500 mg/l/4h |

| méthanol (67-56-1) | |
|----------------------------|-------------------|
| DL50 orale rat | 1187 - 2769 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 17100 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 128,2 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 6 - 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 6 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| méthanol (67-56-1) | |
|-------------------------------------|------------------|
| CL50 poisson 1 | 15400 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | > 10000 mg/l 48h |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 22000 mg/l 96h |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Catégorie de pollution. . 1D. peu polluant.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans centre de traitement. |
| Indications complémentaires | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. |
| Ecologie - déchets | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Code catalogue européen des déchets (CED) | : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29 |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 2929 |
| N° ONU (IMDG) | : 2929 |
| N° ONU (IATA) | : 2929 |
| N° ONU (ADN) | : 2929 |
| N° ONU (RID) | : 2929 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|--|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Toxic liquid, flammable, organic, n.o.s. |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Désignation officielle de transport (RID) | : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Description document de transport (ADR) | : UN 2929 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A., 6.1 (3), II, (D/E) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 2929 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A., 6.1 (3), II |
| Description document de transport (IATA) | : UN 2929 Toxic liquid, flammable, organic, n.o.s., 6.1 (3), II |
| Description document de transport (ADN) | : UN 2929 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A., 6.1 (3), II |
| Description document de transport (RID) | : UN 2929 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A., 6.1 (3), II |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 6.1 (3) |
| Étiquettes de danger (ADR) | : 6.1, 3 |



IMDG

| | |
|--|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : 6.1 (3) |
| Étiquettes de danger (IMDG) | : 6.1, 3 |



IATA

| | |
|--|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : 6.1 (3) |
| Étiquettes de danger (IATA) | : 6.1, 3 |



Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1 (3)
Étiquettes de danger (ADN) : 6.1, 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1 (3)
Étiquettes de danger (RID) : 6.1, 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : TF1
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 100ml
Quantités exceptées (ADR) : E4
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP27
Code-citerne (ADR) : L4BH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S9, S19
Danger n° (code Kemler) : 63
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport maritime

| | |
|---|---|
| Dispositions spéciales (IMDG) | : 274 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 100 ml |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E4 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P001 |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG) | : IBC02 |
| Instructions pour citernes (IMDG) | : T11 |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP2, TP13, TP27 |
| N° FS (Feu) | : F-E |
| N° FS (Déversement) | : S-D |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : B |
| Propriétés et observations (IMDG) | : Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation. |

- Transport aérien

| | |
|---|------------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E4 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y641 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1L |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 654 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 5L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 662 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 60L |
| Dispositions spéciales (IATA) | : A4, A137 |
| Code ERG (IATA) | : 6F |

- Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Code de classification (ADN) | : TF1 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274, 82 |
| Quantités limitées (ADN) | : 100 ml |
| Quantités exceptées (ADN) | : E4 |
| Transport admis (ADN) | : T |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EP, EX, TOX, A |
| Ventilation (ADN) | : VE01, VE02 |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 2 |

- Transport ferroviaire

| | |
|---|--------------------|
| Code de classification (RID) | : TF1 |
| Dispositions spéciales (RID) | : 274 |
| Quantités limitées (RID) | : 100ml |
| Quantités exceptées (RID) | : E4 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P001, IBC02 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP15 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T11 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP2, TP27 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L4BH |
| Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) | : TU15 |
| Catégorie de transport (RID) | : 2 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW13, CW28, CW31 |
| Colis express (RID) | : CE5 |

Lave glace -20 méthanol

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Numéro d'identification du danger (RID) : 63

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Étiquetage du contenu (648/2004/EC). Le produit contient : contient 15 % ou plus, mais moins de 30 % de méthanol. moins de 5%. agents de surface anioniques. parfum.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| STOT SE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit